
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 30 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0417 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Adjointes de Secrétariat, session 2019.

Ce sont :

ADJOINTS DE SECRÉTARIAT

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	ILBOUDO WENDEMY	293167	04/06/88
2	KONE ALPHA NOUHOUN	273512	12/08/94
3	PODA VIROUBAAR PULCHERIE	293166	06/06/89
4	SAWADOGO AWA	225478	15/02/78
5	SAWADOGO HAOUA	293127	31/12/87
6	SORE/OUEDRAOGO WEINDEMI JOSIANE	293125	02/05/83
7	TAO SALMATA	267991	18/12/86
8	ZINA DENNY ABIBATA	267994	09/10/77

Arrêté la présente liste à 8 nom(s).

ADJOINTS DE SECRÉTARIAT

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

SOULEYMANE LENGANE

